PERMANENCES CROUS POUR LES URGENCES SOCIALES PENDANT L'ÉTÉ

Comme chaque année, une permanence sociale téléphonique est mise en place en juillet - août.

Juillet - août 2025

Durant les congés d’été, le service social reste joignable pour les urgences (sauf week-ends et jours fériés).

Juillet

» **Du 15 juillet au 18 juillet**

de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
au 06 10 75 53 83

» **Du 21 juillet au 25 juillet**

de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
au 06 10 75 53 83

» **Du 28 juillet au 1er août**

de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
au 06 03 60 63 64

Août

» **Du 4 août au 8 août**

de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
au 06 03 60 63 64

» **Du 11 août au 14 août**

de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
au 06 03 60 63 64

» **Du 18 août au 22 août**

de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
au 06 03 60 63 64
Cette veille sociale doit permettre aux étudiants présentant une situation d'urgence de recevoir une écoute, d'être orientés vers des services pouvant traiter leur urgence et éventuellement de leur attribuer une aide alimentaire.

Voir toutes les aides

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour rappel, le service social n’intervient pas pour les demandes de logement et de bourse. Pour toutes questions liées à ce type de demande, les étudiants doivent contacter le CROUS via le formulaire disponible sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr (rubrique Assistance en bas de la page) ou téléphoner au 01 40 51 62 00